

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le 25/06/2025

ID : 038-253804363-20250623-BS_2025_25-DE

Berger
Levraud

Le 23 juin 2025, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 17 juin 2025, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix
Nombre de membres présents : 16 représentants 21 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 25 représentants 35 voix

Délibération n° BS-2025/25

Objet : Définir une charte graphique de signalétique sur le massif

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
VIAL Cédric	BREYTON Stéphanie
	CHAVAND Christelle
	CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	DELPHIN Maurice
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	ESCARON Dominique
	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
GUIGUE Gilbert	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	BOUZON Elodie
	DUPRAZ Fabien
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	POZO Jean-Christophe
BONNARDON Pierre	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	MOLLIERE Denis
	PICHON-MARTIN Bertrand

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie	MOREL Véronique à PICHON-MARTIN Bertrand
REY Freddy à VIAL Cédric	MONIN Michelle
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
GERIN Anne à ESCARON Dominique	BOIX-NEVEU Arthur à POZO Jean-Christophe
	EGO Catherine à BREYTON Stéphanie
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	LAVAL Sylvain à GUSMEROLI Stéphane
WOLFF Corine à GUIGUE Gilbert	
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BAABAA Jimmy à ESCARON Dominique	
HABFAST Claus à GUSMEROLI Stéphane	

Votants (en voix) : 35

Exprimés (en voix): 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Définir une charte graphique de signalétique sur le massif

CONTEXTE

La mise en œuvre de la charte du Parc de Chartreuse est l'opportunité de mieux faire connaître le territoire du Parc, ses limites, les communes qui en font partie et les activités sur le territoire. En concertation avec les acteurs agricoles locaux, le Parc de Chartreuse souhaite déployer des mobiliers de signalétique de type « pré-enseigne » pour orienter vers les producteurs fermiers en vente directe.

Dans l'optique de préserver voire d'améliorer la qualité paysagère du territoire, et aussi en réponse à la demande de la Région, une approche graphique homogène des panneaux est souhaitée, en cohérence avec ce qui existe déjà sur le territoire du Parc.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Il s'agit de rédiger et diffuser une charte s'appliquant aux différents panneaux de signalétique, afin d'avoir un document-cadre à l'échelle du Parc pour chercher à homogénéiser, par secteur ou ensemble paysager :

- le type de mobilier / panneau, les matériaux, les couleurs, les formats,
- la typographie, les pictogrammes,
- l'affichage des logos et autres mentions possibles.

Cela concerne les pré-enseignes dérogatoires, la signalétique d'information locale (SIL), les Relais information service (RIS), les panneaux d'entrée de territoire, de départ de randonnée, etc.

Un document de synthèse permettra par ailleurs de communiquer auprès des collectivités et des porteurs de projets sur les types de panneau possibles répondant à leur demande de signalement, de rappeler la réglementation et les procédures pour l'implantation des panneaux.

Les objectifs opérationnels sont de :

- garantir la qualité et la lisibilité des paysages du quotidien par une harmonisation des principes de conception des panneaux de signalétique locale et de pré-enseigne,
- renforcer l'identité du territoire et l'affiliation au PNR par une mise en réseau visuelle des acteurs socio-économiques, et affirmer la Destination Chartreuse,
- accompagner les communes et collectivités dans leurs réflexions et projets de signalétique.

Plan de financement prévisionnel (maîtrise d'ouvrage PNRC)				
Dépenses		Recettes		
Réalisation d'une charte graphique de signalétique	5 364 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	3 250 €	50%
Réalisation et diffusion d'un document de synthèse communicant	1 136 €	Département de la Savoie	3 250 €	50%
TOTAL	6 500 €	TOTAL	6 500 €	100%

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Ainsi fait et délibéré le 23 juin 2025,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le

25 JUIN 2025

